

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°127-2021
Point 4.8.3

Point 4.8.3 de l'ordre du jour

Tarifs de formation en apprentissage pour les entreprises qui ne bénéficient pas des fonds publics et mutualisés

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme la formation professionnelle et l'apprentissage, et transforme en profondeur le financement de l'apprentissage. Les CFA sont dorénavant financés au contrat, selon les niveaux de prise en charge défini pour chaque diplôme par les branches professionnelles et entériné par France Compétences.

Les entreprises participent au financement de l'apprentissage au travers de la Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (incluant la taxe d'apprentissage), qui est collectée par les OPCO (à terme, par les URSSAF).

Les employeurs publics et allemands n'étant pas assujettis à cette contribution, le coût de formation leur est facturé. Il revient donc aux organismes de formation de définir leurs tarifs pour les employeurs ne bénéficiant pas des fonds mutualisés et publics (employeurs publics, employeurs allemands).

Il est proposé au CA de voter les tarifs annuels suivants :

Composante	Formation	Tarif public	Tarif transfrontalier
INSPE		5 000 €	5 000 €
IUT Haguenau	BUT GEII/MMI/QLIO : 1 ère année	5 000 €	11 000 €
IUT Haguenau	DUT GEII/MMI/QLIO : 2ème année	5 000 €	7 000 €
	LP		
IUT Haguenau	IDF/CSIE/GRAPH/RAJ/DWEB/LPI/MEQ	5 000 €	7 000 €
IUT Haguenau	LP SARI-IRI (CFAI)	10 500 €	10 500 €
IUT Louis Pasteur		5 000 €	5 000 €
IUT Robert Schuman		5 000 €	5 000 €
Faculté des langues		5 000 €	5 000 €
Faculté de physique et ingénierie		5 000 €	5 000 €
Télécom physique		8 387 €	8 387 €
Faculté de chimie		5 000 €	5 000 €
Faculté des sciences du sport		5 000 €	5 000 €
Ecole de management		5 000 €	6 000 €
Sciences Po		5 000 €	Non concerné

Faculté des sciences de la vie	3 800 €	3 800 €
CUEJ	5 000 €	5 000 €
Faculté de géographie et d'aménagement	5 000 €	5 000 €
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	5 000 €	5 000 €
Faculté de pharmacie	5 000 €	5 000 €

En l'absence de remontée de tarif par la composante, l'Université de Strasbourg applique un tarif annuel de carence de 5 000 €.

*ces tarifs s'entendent pour une année de formation

Lorsque la formation est financée par l'Opérateur de compétences (OPCO), le tarif de la formation est aligné sur le niveau de prise en charge (NPEC) de la branche professionnelle, pour l'année universitaire 2021-22.

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé à l'unanimité, par 26 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs de formation en apprentissage pour les entreprises qui ne bénéficient pas des fonds publics et mutualisés.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT